

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_016

Séance du jeudi 20 février 2020

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 14/02/2020

Présents : 17

L'an deux mille vingt et le vingt février l'assemblée régulièrement

Votants: 17

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Matthias
CORNEVAUX

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

Objet: servitudes enedis - DE_2020_016

Diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

- la pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée D 1327
- la pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée D 1337

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnés ci-dessus.

Il est parallèlement proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte authentique relatif à la constitution de servitudes ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

